



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POULLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0901 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MODIFICATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la séance du 9 juillet 2020, il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Suite à la démission d'un élu du groupe de l'opposition, ces derniers ont demandé la modification de diverses commissions dont la commission d'appel d'offre afin d'obtenir la représentativité de leur groupe.

Il rappelle que pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée d'un président, de cinq membres élus et de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre » (article L2121-21 du CGCT) Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste « sans panachage ni vote préférentiel. »

Monsieur Christophe BESNÉ et Madame Magali LÉONARD sont désignés assesseurs.

Après dépouillement, par 29 voix POUR, sont désignés membres de la commission d'appel d'offres de la Commune du Controis-en-Sologne :

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES	
		TITULAIRES	SUPLÉANTS
COMMISSION APPEL D'OFFRES (5) + 5	Antoine LELARGE	- Michel CHASSET - Eric MARTELLIERE - Joël POITEVIN - Dany MOREAU - Michel QUENIOUX	- Anne-Laure POULLAIN - Patrice RUDAULT - Christophe BESNÉ - Karine MICHOT - Hervé BARON

- Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

- Abroge la liste des membres présentée dans la délibération n°2020-0703 en date du 9 juillet 2020 portant désignation des membres de la CAO du Controis-en-Sologne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le **27 SEP. 2022**
Reçu en Préfecture, le **27 SEP. 2022**
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 29

Date de convocation :

15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0902 : CREATION DE LA FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux ou n'ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Les conditions de désignation de ce nouveau correspondant ainsi que ses missions sont précisées dans le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, paru au journal officiel du 31 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le correspondant incendie et secours devra être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la création de cette fonction en cours de mandat, les maires devront désigner le correspondant dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret (soit avant le 31 octobre 2022).

Monsieur Christophe BESNÉ se porte candidat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De nommer Monsieur BESNÉ Christophe, conseiller municipal correspondant incendie et secours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

27 SEP. 2022

27 SEP. 2022



Le Maire,
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Volants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POULLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0903 : APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2021 – SIAEP DE LA VIGNE AUX CHAMPS

Monsieur Christophe BESNÉ, Maire délégué de la Commune déléguée de Feings et référant « réseaux eau et assainissement » informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux articles L.2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Aussi Monsieur Christophe BESNÉ donne lecture du rapport annuel 2021 du SIAEP de la Vigne aux Champs. Ce syndicat est chargé de l'alimentation en eau potable de la Commune Déléguée de Thenay.

Après lecture, Monsieur Christophe BESNÉ demande d'approuver ce rapport

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 28 VOIX POUR et 1 voix CONTRE (Magaly GUIGNÉ) :

- D'approuver le rapport annuel 2021 du SIAEP de la Vigne aux Champs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Voitants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0904 : BUDGET ANNEXE EAU DSP - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire, délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
666	Pertes de change	191,00			
66111	Intérêts des emprunts	62,00			
7011	Vente d'eau			253,00	
TOTAL		253,00		253,00	

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter les modifications budgétaires ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

27 SEP. 2022
27 SEP. 2022



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0905 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP - DECISION MODIFICATIVE n° 2

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire, délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires :

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
6811	Amortissements		45 992,00		
666	Pertes de change	244,00			
61523	Travaux sur réseau assainissement	6 300,00			
622	Analyses	23 700,00			
023	Virement à la section d'investissement	15 748,00			
28158	Amortissements				45 992,00
021	Virement de la section d'investissement			15 748,00	
1311	DETR Plaine du Moulin			30 244,00	
	Sous Total	45 992,00	45 992,00	45 992,00	45 992,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'adopter les modifications budgétaires ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

27 SEP. 2022
27 SEP. 2022



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Volants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0906 : DECISION MODIFICATIVE n° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire en charge des finances, informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
60621	Combustibles	150 000,00			
60622	Carburants	10 000,00			
60632	Petits équipements	10 000,00			
60628	Fournitures non stockables	9 000,00			
6068	Autres fournitures		9 000,00		
615231	Entretien de voirie	10 000,00			
61558	Entretien autres matériels	20 000,00			
6419	Remboursement sur rémunération			40 000,00	
74833	Compensation au titre des exonérations foncières			737 446,00	
73111	Impôts directs locaux				422 446,00
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et TH				120 000,00
73141	Redevances Electricité			120 000,00	
74121	Dotation forfaitaire des départements				250 000,00
741121	Dotation de la solidarité rurale DSR des communes			340 000,00	
744	FCTVA				200 000,00
74832	Compensation au titre de la contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)				45 000,00
	Sous Total Fonctionnement	209 000,00	9 000,00	1 237 446,00	1 037 446,00

2312/2 125	Travaux Plaine de Moulins	2 000,00			
2111	Acquisition terrains		36 000,00		
2115	Acquisition terrains bâtis	36 000,00			
21316/ 2211	Acquisition Columbarium à Thenay	6 000,00			
21316/ 2224	Travaux cimetière Feings	30 000,00			
21312/ 2111	Travaux Gens du Voyage	1 000,00			
204158 1/2209	Subvention car scolaire		47 000,00		
2188/2 208	Matériels pour école	8 000,00			
	Sous Total Investissement	83 000,00	83 000,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	200 000,00		200 000,00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les modifications budgétaires.

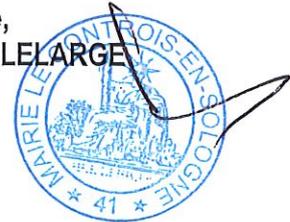
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Volants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0907 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INSTRUCTEUR DES ACTES ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur Michel CHASSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dossiers de demande d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes Val de Cher Controis (CCVCC). La convention d'adhésion actuelle se termine le 31 décembre 2022.

Aussi il convient de renouveler la convention d'adhésion pour l'instruction des demandes d'urbanisme avec la CCVCC à compter du 01 janvier 2023. Monsieur CHASSET Michel présente ce document.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De signer une convention d'adhésion avec la CCVCC pour l'instruction des demandes d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol :
 - Certificat d'urbanisme (CuB)
 - Permis de construire
 - Permis d'aménager
 - Permis de démolir
 - Déclarations préalables
 - Demandes de modification, de prorogation et de transfert de toutes les décisions listées ci-dessus

Cette convention prendra effet au 01 janvier 2023 pour une durée de 3 ans reconductible tacitement pour une durée identique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

27 SEP. 2022
27 SEP. 2022



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0908b : CONVENTION MISE A DISPOSITION DU MINI BUS – LYCEE BOISSAY

Monsieur Eric MARTELLIERE, Maire délégué de Fougères sur bièvre chargé des finances et des marchés publics, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'existence d'une convention de mise à disposition du Minibus de Fougères sur Bièvre au lycée LEAP BOISSAY.

Aussi il convient de renouveler la convention en actualisant les tarifs de remboursements compte tenu de la hausse du prix du carburant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer la participation pour remboursement des frais de carburant à 0,50 euros / km.
- De facturer une prestation de 150 euros pour le nettoyage en cas de restitution de véhicule sale.
- D'accepter la mise à disposition du mini bus au Lycée LEAP Boissay.
- D'autoriser le Maire ou le délégué aux finances et marchés publics à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-0908 du 26 septembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 septembre 2022

Publié ou notifié, le 04.10.2022
Reçu en Préfecture, le 04.10.2022
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Votants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0909 : FONDS DE SOUTIEN ENVIRONNEMENTAL A TERRE DE LOIRE HABITAT

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux Finances indique que la Commune de Contres a réalisé une chaufferie bois afin d'alimenter en chauffage et eau chaude les logements sociaux, situés Rue des Meuniers, les logements et locaux de la gendarmerie ainsi que l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Cet équipement doit permettre aux organismes bénéficiaires et aux locataires des logements sociaux d'avoir une diminution de charges de chauffage.

Afin que les locataires disposant de revenus modestes n'aient pas à supporter le surcoût du réseau de chaleur, Terre de Loire Habitat sollicite la Commune pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 9000€.

Cette somme sera versée de la manière suivante :

- 3 000€ en 2022
- 3 000€ en 2023
- 3 000€ en 2024

Cette aide financière sera répercutée auprès des locataires concernés, en compensation de l'augmentation de la facturation du prix de l'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accorder une aide financière d'un montant de 9 000 € (neuf mille euros) à Terre de Loire Habitat.
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre la Commune et Terre de Loire Habitat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le 27 SEP. 2022
Reçu en Préfecture, le 27 SEP. 2022
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de septembre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 21
- Volants : 29

Date de convocation :
15 septembre 2022

Présents : LELARGE Antoine, MARTELLIERE Eric, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Marlène, GUIGNÉ Magaly, LEBERT Eric, LÉONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle.

Absents excusés : BARDOUX Delphine (pouvoir à AUDIANE Séverine), HUC Béatrice (pouvoir MARTELLIERE Eric), LEDDET Jean-Luc (pouvoir à BAUMER Thierry), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), PÉAN-NORQUET Elodie (pouvoir à LELARGE Antoine), QUENIOUX Michel (pouvoir à LÉONARD Magali), TRONSON Estelle (pouvoir BARON Hervé).

Absents : BRAULT Jean-Luc, COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline, REUILLON Marc

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2022-0910 : CESSION DE MATERIEL AGRICOLE

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances et marchés publics, informe les membres du Conseil Municipal que du matériel agricole des différentes communes délégués peut être vendu.

Aussi, il est proposé de vendre les matériels suivants dont certains prix ont été fixés par des concessionnaires de matériel agricole :

- Tracteur Deutz 10 000 €
- Broyeur Herbes 1 000 €
- Epareuse 8 000 €
- Broyeur Herbes Desvoy 1 600 €
- Remorque 750 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Hervé BARON, Magali LÉONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON) :

- De mettre à la vente les matériels suivants dont les prix sont fixés ainsi :
 - o Tracteur Deutz 10 000 €
 - o Broyeur Herbes 1 000 €
 - o Epareuse 8 000 €
 - o Broyeur Herbes Desvoy 1 600 €
 - o Remorque 750 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 26 septembre 2022

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

27 SEP 2022

27 SEP 2022



Le Maire,
Antoine LELARGE



